

Communiqué de presse**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 25 MAI 2023
MODALITES DE MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

Chassieu, le 19 avril 2023

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le :

Jeudi 25 mai 2023, à 9 heures,

Au siège social de la société – 38 Avenue des frères Montgolfier – 69680 CHASSIEU

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 19 avril 2023.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

Pour information, le vote électronique via la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS pour l'Assemblée Générale du jeudi 25 mai 2023 sera ouvert du 5 mai 2023 jusqu'au mercredi 24 mai 2023 à 15h00 (heure de Paris). Les actionnaires souhaitant utiliser cette plateforme peuvent consulter les modalités d'accès sur l'avis de convocation et sur le site de la société (<https://amoeba-nature.com/investisseur/assemblee-generale>).

À propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbologique dans les secteurs de l'eau, de la protection des plantes et de la santé. Basée sur les propriétés naturelles de l'amibe *Williaertia magna* C2c Maky, notre solution biologique constitue une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) en circuits fermés aux Etats-Unis évalué à 200M€ (1) et sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 3 Mds€ (2), sur un marché global des fongicides chimiques estimé à 21 Md€ (3). La commercialisation des produits biocides et phytosanitaires associés est sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales.

**Fin 2022, Amoéba a obtenu l'approbation de sa substance active pour un usage biocide dans les TARs en circuits fermés et pour un usage en biocontrôle aux Etats-Unis. La substance a été recommandée pour approbation en usage biocontrôle à l'Europe par l'autorité autrichienne cette même année. La société est actuellement en phase de pré-commercialisation sur les applications biocide et protection des plantes et devrait commercialiser ses produits dès 2025. Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) Amoéba est cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.*

(1): Données Amoéba

(2): Données IBMA


(3): Données Amoéba

Contacts :

Amoéba

Valérie FILIATRE

Directeur Général Adjoint


 04 26 69 16 00

 v.filiatre@amoeba-nature.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse

Nicolas HELIN / Mathieu CALLEUX

 01 53 65 37 90 /91

 amoeba@calyptus.net